



**Amnesty International**

*DOCUMENT PUBLIC*

***RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE***  
***Détention de syndicalistes***

Index AI : ASA 17/014/02

Distr : SC/CO/GR

•

*ÉFAI*

•

# **RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE**

## ***Détention de syndicalistes***

### **SOMMAIRE**

<b>« Persévérons jusqu'à la victoire » .....</b>	<b>2</b>
<b><i>MUNICIPALITÉ DE PÉKIN .....</i></b>	<b>4</b>
<b><i>PROVINCE DU GANSU .....</i></b>	<b>8</b>
<b><i>PROVINCE DU HENAN.....</i></b>	<b>10</b>
<b><i>PROVINCE DU HUNAN .....</i></b>	<b>11</b>
<b><i>PROVINCE DU JIANGSU .....</i></b>	<b>21</b>
<b><i>PROVINCE DU JILIN .....</i></b>	<b>22</b>
<b><i>PROVINCE DU LIAONING.....</i></b>	<b>23</b>
<b><i>RÉGION AUTONOME DE MONGOLIE INTÉRIEURE.....</i></b>	<b>25</b>
<b><i>PROVINCE DU SHANDONG.....</i></b>	<b>26</b>
<b><i>PROVINCE DU SICHUAN.....</i></b>	<b>27</b>

## « Persévérons jusqu'à la victoire »<sup>1</sup>

Le présent rapport expose les cas de militants syndicalistes détenus ou emprisonnés depuis la fin des années 80 pour avoir tenté de défendre les droits des travailleurs ou de former des syndicats indépendants. Il est publié conjointement à un autre rapport d'Amnesty International intitulé *République populaire de Chine. Agitation ouvrière et répression* (ASA 17/015/02).

### **Informations générales**

Les syndicats indépendants restent interdits en Chine. La Fédération nationale des syndicats de Chine (FNCS), organe national de contrôle de l'activité syndicale, est censée défendre et gérer les intérêts de tous les syndicats « primaires » officiels du pays, qu'il s'agisse d'unions régionales ou de l'un des 16 grands syndicats sectoriels du pays. Au cours des dernières années, les quelques tentatives visant à former des syndicats indépendants qui permettraient aux travailleurs d'exprimer librement leurs besoins et leurs difficultés ont toutes été réprimées, souvent violemment, et leurs dirigeants arrêtés. Les militants qui rendent publiques des informations concernant les grèves ou organisent des manifestations, ou encore tentent de créer des syndicats libres, sont harcelés, placés en détention ou emprisonnés. D'autres, des journalistes et des avocats par exemple, qui témoignent ouvertement leur opposition aux mesures de répression, sont également visés. Ils sont souvent victimes d'actes d'intimidation et arrêtés.

Les troubles sociaux restent très fréquents en Chine. Les travailleurs protestent contre les licenciements, les modalités des suppressions d'emplois, les arriérés de salaires, les conditions de travail illicites, la corruption des cadres et les retards dans le paiement des prestations sociales. La plupart des manifestations ne sont pas signalées par les médias, car les autorités locales tentent d'en cacher l'ampleur et la gravité<sup>2</sup>. Elles sont souvent brutalement réprimées par les forces de sécurité ; les militants syndicalistes, les dirigeants ouvriers et ceux qui s'expriment en leur faveur risquent d'être arrêtés et emprisonnés. Pour d'autres informations d'ordre général, voir le document ASA 17/015/02 mentionné ci-dessus.

### **La lutte pour un mouvement syndical indépendant**

La Chine est en proie à des conflits sociaux depuis longtemps, et l'existence d'un mouvement syndical actif n'est pas un phénomène nouveau dans le pays, même si les conflits se sont récemment multipliés.

En mai 1989, au cours du mouvement en faveur de la démocratie, des groupes de travailleurs ont constitué, dans plusieurs villes, des Fédérations autonomes de travailleurs (FAT) qui devaient se substituer à la FNCS. Ces fédérations autonomes n'ont pas vécu longtemps, car elles ont été rapidement interdites par les autorités dans le sillage des mesures de répression du 4 juin 1989. Leurs fondateurs ont été

---

1. L'un des slogans que les ouvriers du champ pétrolifère de Daqing

(province du Heilongjiang) auraient scandés, lors des manifestations de mars 2002.

2. En mars et avril 2002, par exemple, les médias nationaux ont le plus souvent passé sous silence les campagnes de protestation menées à Liaoyang (province du Liaoning) et les manifestations rassemblant plusieurs milliers de personnes à Daqing contre la corruption, les arriérés de salaires et les retards de versement des indemnités sociales ; la primeur était accordée à d'autres événements du moment, en particulier des nouvelles sur le football.

arrêtés et inculpés d'infractions « *contre-révolutionnaires* ». De nombreux autres travailleurs ayant participé aux manifestations ont été inculpés, eux, de délits de droit commun. Depuis 1989, les quelques tentatives de formation de syndicats indépendants ou de groupes de défense des droits des travailleurs se sont soldées par un échec ; les dirigeants de ces organisations ont été mis en prison.

En janvier 1992, par exemple, plusieurs militants qui avaient formé le Comité préparatoire de l'Union des syndicats libres de Chine (CPUSLC) ont diffusé à Pékin (Beijing) des tracts encourageant les travailleurs à constituer des syndicats. Dès mai 1992, le groupe était dissous, et ses membres fondateurs arrêtés. Certains d'entre eux sont toujours emprisonnés. Voir ci-dessous les cas de Liu Jingsheng et des « *16 de Pékin* ».

En 1994, les membres d'un autre groupe, qui avait tenté de constituer la Ligue pour la protection des droits des travailleurs (LPDT), ont été arrêtés à Pékin. Liu Nianchun, l'un des fondateurs de la Ligue, a été condamné à trois ans de « *rééducation par le travail* ». Il est aujourd'hui libre. D'après ses statuts provisoires, la Ligue devait être une « *société d'intérêt collectif établie conformément à la législation* », consacrée à la défense des droits des travailleurs.

Zhang Shanguang, militant en faveur des droits des travailleurs, a tenté en 1998, dans la province du Hunan, de fonder l'Association *Shu pu* pour la protection des droits des travailleurs licenciés. Il a été arrêté alors qu'il s'efforçait de déclarer l'association auprès des autorités locales.

En 1999, Yue Tianxiang et Guo Xinmin ont créé dans la province du Gansu un bulletin d'informations dénonçant la corruption des autorités et les irrégularités de gestion au sein de l'entreprise qui les avait licenciés.

### **Défenseurs des droits des travailleurs détenus ou emprisonnés<sup>3</sup>**

Les noms qui suivent sont ceux de personnes qui, parmi beaucoup d'autres, sont actuellement détenues ou emprisonnées en Chine pour leur participation à des activités en faveur des droits des travailleurs.

Il ne s'agit pas uniquement de syndicalistes, mais aussi d'avocats, par exemple, qui ont été arrêtés pour avoir tenté de défendre les militants et les ouvriers ; ainsi que d'ouvriers appartenant aux secteurs des transports, du papier, de l'imprimerie et autres industries. Certains sont des militants chevronnés incarcérés depuis 1989. D'autres ont été torturés et sont en mauvaise santé. Amnesty International souhaite exposer ces cas, mais il en existe bien d'autres, sur lesquels aucune information n'est disponible.

**Amnesty International estime que la plupart des personnes citées ci-dessous sont des prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et d'association, et demande leur libération immédiate et inconditionnelle.**

**Amnesty International demande également que soient libérées les personnes contre lesquelles des sanctions particulièrement sévères ont été prononcées au terme de procès sommaires, dans le sillage des mesures de répression du 4 juin 1989, et dont les cas n'ont jamais été réexaminés.**

---

3. Tous les cas ci-dessous ont également été soulevés par la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), <http://www.icftu.org>, à l'exception de Lu Wenbin et Cai Guangye.

## **MUNICIPALITÉ DE PÉKIN**

**Liu Jingsheng** est l'un des « *16 de Pékin* », un groupe de militants jugés au début des années 90 pour leurs tentatives de défense des droits des travailleurs et de la démocratie. Parmi les autres condamnés du groupe figurent **Hu Shigen** (vingt ans d'emprisonnement) ; **Kang Yuchun** (dix-sept ans) ; **Wang Guoqi** (onze ans) ; Zhang Chunzu, Chen Wei, Lu Zhigang et Wang Tiancheng (cinq ans chacun) ; Rui Chaohuai (trois ans) ; et Li Quanli (deux ans de liberté surveillée).

Le groupe, arrêté en 1992, a passé deux ans en détention au secret, jusqu'à son procès, qui s'est tenu en juillet 1994 après avoir été différé deux fois, en septembre 1993 au moment de la candidature de Pékin aux Jeux olympiques de 2000, et en avril 1994. A l'annonce des peines, les accusés ont scandé « *Vive le syndicat libre en Chine* » et « *Vive la démocratie* ». Ils ont fait appel, mais leurs condamnations ont été confirmées en juillet 1995.

**Liu Jingsheng**

**Hu Shigen**

**Kang Yuchun**

**Wang Guoqi**

**Union des syndicats libres de Chine (USLC)**

**Alliance pour le progrès de la Chine (APC)**

**Parti démocrate libéral de Chine (PDLC)**

**Liu Jingsheng**

Liu Jingsheng, ouvrier de l'usine de produits chimiques de Tongyi, dans le canton de Tong (municipalité de Pékin) a été arrêté le 28 mai 1992. Quatre mois plus tard, le 27 septembre 1992, il a été inculpé d'« *organisation et direction d'un groupe contre-révolutionnaire* », et de « *propagande et incitation à des actes contre-révolutionnaires* ». Il lui a été reproché d'être l'un des membres fondateurs du Comité préparatoire de l'Union des syndicats libres de Chine (CPUSLC), d'avoir participé à l'impression et à la diffusion de la charte de l'USLC et d'avoir encouragé les ouvriers à constituer des syndicats libres. Le réquisitoire l'accusait en outre d'avoir rédigé un tract contre-révolutionnaire de propagande concernant le CPUSLC, et contribué à en assurer la diffusion dans les usines et les mines de Pékin. Il aurait, par ailleurs, rejoint une autre organisation, l'Alliance pour le progrès de la Chine (APC). Liu Jingsheng a été jugé à huis clos le 4 juillet 1994, et condamné le 16 décembre de la même année, soit plus de deux ans et demi après son interpellation, à quinze ans d'emprisonnement suivis de quatre ans de privation des droits politiques. Actuellement détenu à la prison n° 2 de Pékin, il serait en mauvaise santé : il n'aurait plus de dents et serait atteint d'hypertension. Il a bénéficié deux fois, en mai 2000 et en juillet 2001, de remises de peine pour « *bonne conduite* » s'élevant au total à un an et trois mois. Il devrait sortir de prison en février 2006.

**Action recommandée****Veillez écrire aux autorités chinoises pour :**

- demander la libération immédiate et inconditionnelle de Liu Jingsheng, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association ;
- faire état des préoccupations suscitées par ses problèmes de santé, qui semblent dus à son incarcération, et exhorter les autorités à lui accorder les soins médicaux que nécessite son état, en faisant appel à des médecins compétents, conformément à l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus.

**Hu Shigen**

Hu Shigen, quarante-six ans, professeur à l'Institut de langues étrangères de Pékin, a été arrêté en 1992 pour avoir fondé en janvier 1991, avec Wang Guoqi, le Parti démocrate libéral de Chine (PDLC). Il a été condamné, en juin 1995, à vingt ans d'emprisonnement suivis de cinq ans de privation des droits politiques.

Il a également été accusé d'avoir, fin 91, organisé avec d'autres personnes la création de l'USLC, et rédigé des documents concernant ce mouvement et la question des syndicats libres.

Il serait détenu à la prison n° 2 de Pékin et, d'après certaines sources, serait gravement malade (engorgement des ganglions lymphatiques).

Dans une lettre adressée au Comité international olympique en février 2001, une centaine de dissidents a demandé la libération d'autres militants politiques et syndicaux, et notamment de Hu Shigen.

Celui-ci devrait sortir de prison le 26 mai 2012.

**Action recommandée****Veillez écrire aux autorités chinoises pour :**

- demander la libération immédiate et inconditionnelle de Hu Shigen, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association ;
- faire état des préoccupations suscitées par ses problèmes de santé, qui semblent dus à son incarcération, et exhorter les autorités à lui accorder les soins médicaux que nécessite son état, en faisant appel à des médecins compétents, conformément à l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus.

**Kang Yuchun**

Kang Yuchun, trente-sept ans, médecin des services psychiatriques de l'hôpital Anding de Pékin, a été condamné en juin 1995 à dix-sept ans d'emprisonnement suivis de quatre ans de privation des droits politiques, pour avoir « *organisé et dirigé un groupe contre-révolutionnaire* » et « *mené des activités de propagande et d'incitation contre-révolutionnaires* ».

Il était accusé d'avoir été, en juin 1991, l'un des fondateurs d'un groupe favorable à la démocratie, l'Alliance pour le progrès de la Chine (APC), et d'avoir activement participé à la rédaction de divers documents relatifs à l'organisation de l'APC. D'après le réquisitoire, Kang Yuchun aurait recruté des adhérents à l'APC et rejoint le Parti démocrate libéral de Chine (PDLC). Il lui était reproché, entre autres accusations, d'avoir chargé certaines personnes d'écrire des articles pour la publication de l'APC, *Forum de la liberté*, et d'organiser sa parution.

Selon certaines informations, Kang Yuchun aurait fait l'objet de mauvais traitements au cours de son incarcération. Il souffrirait d'une maladie de cœur. Il semblerait ne pas avoir bénéficié des soins médicaux que nécessite son état. Pour d'autres informations, voir le document *AI Medical Letter Writing Action: People's Republic of China – Dr Kang Yuchun* [Action des professionnels de la santé : Chine – Dr Kang Yuchun] (ASA 17/023/97)

Détenu à la prison n° 2 de Pékin (également appelée prison de Yanqing), Kang Yunchun a vu sa peine réduite à deux reprises, en 1988 et 1999, d'un total de un an et sept mois. Compte tenu de ces remises de peine, il devrait sortir de prison en octobre 2007.

### **Action recommandée**

#### **Veillez écrire aux autorités chinoises pour :**

- demander la libération immédiate et inconditionnelle de Kang Yuchun, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association ;
- faire état des préoccupations suscitées par ses problèmes de santé, qui semblent liés à son incarcération ; appeler les autorités à mener une enquête indépendante sur les allégations de torture dont il aurait été victime et à lui accorder les soins médicaux que nécessite son état, en faisant appel à des médecins compétents, conformément à l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus ; demander aux autorités de lui permettre de voir sa famille.

### **Wang Guoqi**

Wang Guoqi, trente-neuf ans, ouvrier imprimeur à l'Institut des langues étrangères de Pékin, a été condamné en 1994 à onze ans d'emprisonnement, suivis de trois ans de privation des droits politiques, pour avoir « *organisé et dirigé un groupe contre-révolutionnaire* ».

Wang était l'un des dirigeants de l'Union des syndicats libres de Chine (USLC), avec Liu Jingsheng, Hu Shigen et Kang Yuchun.

Il serait détenu à la prison n° 2 de Pékin, à Tongxian, près de la ville de Pékin.

D'après certaines sources, les visites de membres de sa famille auraient été suspendues en août 1997, pour une période indéterminée, parce qu'il n'avait pas en mémoire certaines des règles carcérales.

D'après sa famille, Wang Guoqi est atteint de gale sur tout le corps.

**Action recommandée****Veillez écrire aux autorités chinoises pour :**

- demander la libération immédiate et inconditionnelle de Wang Guoqi, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association ;
- exprimer les préoccupations suscitées par ses problèmes de santé, qui semblent liés à son incarcération, et exhorter les autorités à lui accorder les soins médicaux que nécessite son état, en faisant appel à des médecins compétents, conformément à l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus, ainsi qu'à l'autoriser à voir sa famille.

**ADRESSES pour Liu Jingsheng, Hu Shigen, Kang Yuchun et Wang Guoqi****Maire de la municipalité de Pékin :**

LIU Qi Shizhang  
 Beijingshi Renmin Zhengfu  
 2 Zhengyilu  
 Dongchengqu  
 Beijingshi 100744  
 République populaire de Chine

**Télégrammes :** Mayor, Beijing, Chine

**Formule d'appel :** Dear Mayor,/Monsieur le Maire,

**Directeur du Bureau des affaires judiciaires de la municipalité de Pékin :**

WANG Chongxun  
 Juzhang Beijingshi Sifaju  
 199 Haihutuncun  
 Yongdingmenwai  
 Beijingshi 100075  
 République populaire de Chine

**Télégrammes :** Director of the Municipal Justice Bureau, Beijing, Chine

**Formule d'appel :** Dear Director,/ Monsieur le Directeur,

**Liang Qiang****Fédération autonome des travailleurs de Pékin**

Liang Qiang, qui détenait des fonctions de responsabilité à l'Entreprise de véhicules légers de Pékin, a été condamné en janvier 1990, à la suite des manifestations de 1989 en faveur de la démocratie, à quinze ans d'emprisonnement, suivis de trois ans de privation des droits politiques, pour « *propagande et incitation contre-révolutionnaires* ».

Liang était accusé d'avoir rédigé des articles « *réactionnaires* » pour la Fédération autonome des étudiants de Pékin et la Fédération autonome des travailleurs de Pékin, dans le but d'inciter les étudiants et ouvriers à la rébellion.

Il serait détenu à la prison Yanqing de Pékin (prison n° 2 de Pékin) et devrait sortir de prison en mai 2004.



**Action recommandée**

**Veillez écrire aux autorités chinoises pour :**

- demander la libération immédiate et inconditionnelle de Liang Qiang, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association, et faire état des préoccupations suscitées par la rigueur de la sanction qui lui a été infligée au terme d'un procès inique.

**ADRESSES pour Liang Qiang****Maire de la municipalité de Pékin :**

*LIU Qi Shizhang*

*Beijingshi Renmin Zhengfu*

*2 Zhengyilu*

*Dongchengqu*

*Beijingshi 100744*

*République populaire de Chine*

**Télégrammes :** Mayor, Beijing, Chine

**Formule d'appel :** *Dear Mayor/Monsieur le Maire,*

**Directeur du Bureau des affaires judiciaires de la municipalité de Pékin :**

*WANG Chongxun*

*Juzhang Beijingshi Sifaju*

*199 Haihutuncun*

*Yongdingmenwai*

*Beijingshi 100075*

*République populaire de Chine*

**Télégrammes :** Director of the Municipal Justice Bureau, Beijing, Chine

**Formule d'appel :** *Dear Director/Monsieur le Directeur,*

**PROVINCE DU GANSU****Yue Tianxiang**

**Chauffeur à la Compagnie des transports de Tianshui**

**Bulletin d'information *Zhongguo Gongren Guan***

**(L'Observateur des ouvriers chinois)**

Yue Tianxiang, quarante-sept ans, chauffeur licencié de la Compagnie des transports de la ville de Tianshui, une entreprise d'État, a été arrêté en janvier 1999. En juillet de la même année, il a été condamné à dix ans de réclusion pour « *subversion du pouvoir de l'État* », après avoir créé un bulletin d'informations consacré à la défense des droits des travailleurs licenciés. Au cours du même procès, deux de ses collègues, Wang Fengshan et Guo Xinmin, ont été condamnés à deux ans d'emprisonnement ; ils sont aujourd'hui libres.

En janvier 1999, Yue Tianxiang a fondé, avec Guo Xinmin et Wang Fengshan, le *Zhongguo Gongren Guan* (L'Observateur des ouvriers chinois), un bulletin d'informations visant à révéler la mauvaise gestion et la corruption qui,

d'après eux, régnaient au sein de leur ancienne compagnie des transports. Yue et Guo ont également encouragé les salariés à intenter des actions en justice afin d'obtenir le versement des arriérés de salaires dus par la Compagnie des transports de Tianshui.

Yue Tianxiang et Guo Xinmin avaient été licenciés en 1995, alors que trois mois de salaire leur étaient encore dus. La compagnie aurait refusé toute négociation en vue d'un accord sur les rémunérations et les prestations sociales dues aux travailleurs. Yue et Guo avaient alors décidé de porter l'affaire devant le Comité des conflits du travail et d'arbitrage de Tianshui.

Dans sa décision, le Comité a déclaré que la compagnie était en droit de retarder le versement des arriérés de salaires jusqu'à ce qu'il lui soit financièrement possible de le faire, et que les ouvriers licenciés restaient tenus de régler, à partir de leurs fonds propres, leurs contributions mensuelles au régime de retraite ; et ce, bien qu'ils n'aient pas été réaffectés à d'autres postes dans la société. La décision du Comité demandait également la réintégration des deux travailleurs, ce que les dirigeants de la compagnie ont refusé de faire.

Yue Tianxiang et Guo Xinmin ont été arrêtés peu de temps après avoir envoyé une pétition au président Jiang Zemin, lui demandant d'intervenir officiellement. Cette pétition avait également été envoyée aux agences de presse internationales.

Yue Tianxiang, Guo Xinmin (également chauffeur à la Compagnie des transports de Tianshui) et Wang Fengshan, ingénieur en chef à l'usine de construction mécanique Minshan de Tianshui, étaient également membres du Parti démocratique de Chine (PDC), interdit.

Yue Tianxiang serait détenu à la prison n° 2 de Tianshui, dans la province de Gansu. Il devrait sortir de prison en janvier 2009.

### **Action recommandée**

#### ***Veillez écrire aux autorités chinoises pour :***

- demander la libération immédiate et inconditionnelle de Yue Tianxiang, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association.

#### ***ADRESSES pour Yue Tianxiang***

##### ***Gouverneur de la province du Gansu :***

*LU Hao Shengzhang*

*Gansusheng Renmin Zhengfu*

*1 Zhongyang, Guangchangqu*

*Lanzhoushi 730030*

*Gansusheng*

*République populaire de Chine*

##### **Télégrammes :**

Governor, Lanzhou, Gansu Province, Chine

##### **Formule d'appel :**

*Dear Governor/Monsieur le Gouverneur,*

**Fax :** 0086 931 8465489

**Directeur de l'administration judiciaire de la province du Gansu :**

ZHANG Zhong Tingzhang  
Sifating – 12/F, Yi hao lou  
Dongfanhonglu, Guangchangqu  
Lanzhoushi 730000  
Gansusheng  
République populaire de Chine

**Télégrammes :**

Director of the Provincial Department of Justice, Lanzhou, Province du Gansu, Chine

**Formule d'appel :**

Dear Director;/ Monsieur le Directeur;

**Fax :** 0086 931 882 5910

**PROVINCE DU HENAN****Li Jiaqing****Employé de l'usine de papier de Zhengzhou****Dirigeant ouvrier**

Li Jiaqing, cinquante-sept ans, a été arrêté en août 2000, puis inculpé du délit de « rassemblement de foules dans le but de perturber l'ordre public », pour avoir organisé une manifestation de travailleurs à l'usine de papier de Zhengzhou. Cette infraction est passible d'une peine de trois à sept ans d'emprisonnement, en vertu de l'article 290 du Code pénal chinois.

L'usine de papier de Zhengzhou, où Li occupait le poste d'ingénieur en chef, était une usine d'État qui avait cessé de produire en 1995, puis fusionné avec une entreprise locale en 1997. Les ouvriers de l'usine protestaient depuis la fusion contre les conséquences de la fusion, car, selon eux, la nouvelle société détournait les fonds et les ressources de l'usine de papier.

En 1998, Li Jiaqing a organisé un congrès de travailleurs au sein de l'usine de papier. En janvier 2000, il a incité les travailleurs à présenter une pétition aux autorités locales, pour demander le versement des arriérés de salaire et la protection des biens de l'usine. En l'absence de réponse, les travailleurs ont occupé l'usine en juin 2000. En août, après deux mois d'occupation, la police est intervenue, procédant à l'arrestation d'une vingtaine d'ouvriers, notamment Li Jiaqing.

Tous ont été libérés quelques jours plus tard, sauf Li et un autre employé, Li Guangquan, qui a été condamné à quatre mois de prison pour « obstruction de la circulation. » Il a depuis été libéré. Li Jiaqing a été inculpé de « perturbation de l'ordre public ». D'après les informations recueillies, son procès aurait débuté le 13 février 2001 devant le tribunal municipal de Zhengzhou, alors qu'environ 200 de ses collègues manifestaient à l'extérieur du tribunal pour demander sa libération. Aucune sentence n'a été annoncée. Il serait actuellement détenu au Centre de détention n° 2 de Zhengzhou.

### **Action recommandée**

**Veillez écrire aux autorités chinoises pour :**

- demander la libération immédiate et inconditionnelle de Li Jiaqing, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association.

#### **ADRESSES pour Li Jiaqing**

##### **Gouverneur de la province du Henan :**

*Shengzhang  
Henansheng Renmin Zhengfu  
10 Weierlu  
Zhengzhoushi  
Henansheng  
République populaire de Chine*

##### **Télégrammes :**

Governor, Zhengzhou, Henan Province, Chine

##### **Formule d'appel :**

*Dear Governor/Monsieur le Gouverneur,*

**Fax :** 0086 371 595 4897

##### **Directeur de l'administration judiciaire de la province du Henan :**

*XU Guohong Tingzhang  
Sifating  
8 Jingsilu  
Zhengzhoushi 450003  
Henansheng  
République populaire de Chine*

##### **Télégrammes :**

Director of the Provincial Department of Justice,  
Henan Province, Zhengzhou, Henan Province, Chine

##### **Formule d'appel :**

*Dear Director/ Monsieur le Directeur,*

**Tél./Fax :** Le même numéro sert de n° de fax en dehors des heures de bureau :  
0086 371 593 4433

## **PROVINCE DU HUNAN**

### **Li Wangyang**

#### **Fédération autonome des travailleurs de Shaoyang**

**Li Wangyang**, cinquante et un ans, militant de longue date en faveur des droits des travailleurs à Shaoyang (province du Hunan), a été condamné le 20 septembre 2001 à une peine de dix ans d'emprisonnement pour « incitation à la subversion de l'État ». Il avait été arrêté en mai 2001, après une campagne menée pour être

dédommagé des mauvais traitements qui lui avaient été infligés pendant les onze ans qu'il avait passés derrière les barreaux après avoir été condamné à treize ans d'emprisonnement pour « crimes contre-révolutionnaires ».

Li avait été condamné à cette peine en 1989, pour avoir tenté de fonder la Fédération autonome des travailleurs de Shaoyang, au cours du mouvement de 1989 en faveur de la démocratie. Organisateur de grèves et de manifestations, orateur, c'était un personnage apprécié à Shaoyang.

D'après les informations recueillies, il a été sérieusement maltraité en prison, forcé à de longues périodes d'isolement cellulaire et roué de coups par les gardiens. Placé en liberté conditionnelle pour raisons médicales en juillet 1996, il a de nouveau été incarcéré huit mois plus tard, en plein traitement. Il serait aujourd'hui en très mauvaise santé, souffrant d'une maladie de cœur et d'un goître dus aux mauvais traitements subis en prison.

Li Wangyang a bénéficié d'une libération anticipée en juin 2000 en raison de son état de santé, mais il a ensuite été harcelé et finalement de nouveau arrêté en mai 2001, après avoir entrepris une grève de la faim en vue d'obtenir réparation des mauvais traitements subis.

Depuis mai 2001, il est incapable de marcher sans aide.

Sa sœur, Li Wanglin, a été condamnée le 7 juillet 2001 à trois ans de « rééducation par le travail » (*laojiao*) pour avoir contribué à faire connaître les demandes de son frère.

Amnesty International a lancé plusieurs appels pour la libération de Li Wangyang.

Pour des informations complémentaires, voir le document *AI Update on Medical Letter Writing Action – Conviction and continuing ill-health: Li Wangyang – China* [Mise à jour sur l'action des professionnels de la santé. Condamnation et mauvais état de santé persistant : Li Wangyang – Chine] (ASA 17/031/01)

### **ACTION RECOMMANDÉE**

***Veillez écrire aux autorités chinoises pour :***

- demander la libération immédiate et inconditionnelle de Li Wangyang, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association ;
- faire état des vives préoccupations suscitées par ses problèmes de santé, qui seraient dus aux mauvais traitements subis en prison ;
- exhorter les autorités à mener une enquête impartiale sur les allégations selon lesquelles Li Wangyang aurait été torturé, et lui accorder les soins médicaux que nécessite son état de santé, en faisant appel à des médecins compétents, conformément à l'Ensemble des règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus.

**ADRESSES pour Li Wangyang**

**Gouverneur par intérim de la province du Hunan :**

ZHANG Yunchuan Daishengzhang

Hunansheng Renmin Zhengfu

69 Wuyizhonglu

Changsashi 410011

Hunansheng

République populaire de Chine

**Télex :** 98182 CSPG CN (Please forward to the governor)

**Télégrammes :**

Governor, Changsha, Hunan Province, Chine

**Formule d'appel :**

*Dear Governor,/Monsieur le Gouverneur,*

**Fax :** 0086 731 221 3765

**Courrier électronique :**

[WebMaster@hunan.gov.cn](mailto:WebMaster@hunan.gov.cn)

**Directeur de l'administration judiciaire de la province du Hunan :**

WU Zhenhan Tingzhang

Sifating

2 Shaoshanlu

Changshashi 410011

Hunansheng

République populaire de Chine

**Télégrammes :**

Director of the Provincial Department of Justice, Changsha, Hunan Province, Chine

**Formule d'appel :**

*Dear Director,/ Monsieur le Directeur,*

**Liao Shihua**

**Ouvrier à l'usine d'électronique automobile de Changsha**

**Militant syndical et membre du PDC**

Liao Shihua, cinquante-trois ans, défenseur chevronné des droits des travailleurs à Changsha, dans la province du Hunan, a été condamné en décembre 1999 à six ans d'emprisonnement, suivis d'un an de privation des droits politiques. Liao a été arrêté en juin 1999, après avoir organisé une manifestation contre la corruption et la réduction des prestations en matière de logement et d'assurance médicale affectées aux ouvriers de l'usine d'électronique automobile de Changsha. Plus d'une centaine de travailleurs licenciés avaient manifesté devant le siège de l'administration provinciale du Hunan pour demander que des mesures soient prises afin de remédier aux problèmes de chômage dans la région.

Liao avait également, en octobre 1998, organisé au sein de l'usine une mobilisation contre la corruption, en réclamant que les travailleurs à la retraite et licenciés bénéficient d'une assurance médicale correcte et d'indemnités de logement suffisantes.

Militant du mouvement de 1989 en faveur de la démocratie, Liao était également membre du Parti démocratique de Chine (PDC). Il avait participé à la publication d'une revue politique, Parti d'opposition.

Étant donné son appartenance au PDC et ses activités syndicales, Liao a été déclaré coupable d'« association en vue de subvertir le pouvoir de l'État » et de « rassemblement de foules pour perturber la circulation ».

D'après les informations les plus récentes, il serait détenu au Centre de détention n°1 de la ville de Changsha.

Il devrait sortir de prison en juin 2005.

### **Action recommandée**

**Veillez écrire aux autorités chinoises pour :**

- demander la libération immédiate et inconditionnelle de Liao Shihua, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association.

### **ADRESSES pour Liao Shihua**

#### **Gouverneur par intérim de la province du Hunan :**

ZHANG Yunchuan Daishengzhang

Hunansheng Renmin Zhengfu

69 Wuyizhonglu

Changsashi 410011

Hunansheng

République populaire de Chine

**Télex :** 98182 CSPG CN (Please forward to the governor)

#### **Télégrammes :**

Governor, Changsha, Hunan Province, Chine

#### **Formule d'appel :**

*Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,*

**Fax :** 0086 731 221 3765

#### **Courriers électroniques :**

[WebMaster@hunan.gov.cn](mailto:WebMaster@hunan.gov.cn)

#### **Directeur de l'administration judiciaire de la province du Hunan :**

WU Zhenhan Tingzhang

Sifating

2 Shaoshanlu

Changshashi 410011

Hunansheng

République populaire de Chine

#### **Télégrammes :**

Director of the Provincial Department of Justice, Changsha, Hunan Province, Chine

#### **Formule d'appel :**

*Dear Director, / Monsieur le Directeur,*

## **Zhang Shanguang**

### **Association *Shu pu* pour la protection des droits et intérêts des travailleurs licenciés**

Zhang Shanguang est un ancien enseignant et défenseur des droits des travailleurs, proche de la cinquantaine, originaire du canton de Xupu dans la province du Hunan. Il a été interpellé le 21 juillet 1998, et condamné le 27 décembre de la même année à une peine de dix ans d'emprisonnement pour avoir « *illégalement fourni des informations à des organisations et des personnes hostiles basées à l'étranger* ». Son procès, qui s'est déroulé à huis clos, a duré exactement deux heures et vingt minutes. Au nombre des éléments retenus contre lui figurait une interview accordée à Radio Free Asia, au cours de laquelle il avait notamment évoqué des manifestations d'ouvriers et de paysans dans la province du Hunan.

Zhang était le fondateur de l'Association *Shu pu* pour la protection des droits et intérêts des travailleurs licenciés, qu'il s'efforçait de faire enregistrer au moment de son arrestation.

Zhang Shanguang avait déjà été condamné à sept ans d'emprisonnement en 1989, pour avoir posé une affiche critiquant les mesures de répression appliquées par le gouvernement le 4 juin 1989.

Zhang Shanguang, incarcéré à la Prison n° 1 du Hunan, aurait été roué de coups par les gardiens et maintenu à l'isolement, après avoir fait circuler une pétition demandant que les prisonniers ne soient plus soumis à la torture, ni à des horaires de travail prolongés. D'après les informations recueillies, d'autres détenus ayant signé cette pétition ont également été brutalisés, et tous risquent d'être victimes de représailles de la part des gardiens.

Cette pétition, datée du 15 mars 2001, est sortie clandestinement de la prison en avril 2001. Elle décrit les conditions de détention effroyables qui règnent dans la prison n°1 du Hunan, une fabrique d'appareils électriques située dans la ville de Yuanjiang, dans le centre de la province. Ce document évoque notamment les châtiments équivalant à des actes de torture infligés aux prisonniers qui sont incapables d'accomplir les durs travaux que leur imposent les gardiens, ou qui se plaignent.

Zhang Shanguang souffre d'une grave affection pulmonaire. D'après les informations recueillies, il aurait été contraint, en dépit de son état de santé, d'accomplir des travaux physiques particulièrement pénibles avec des fers aux pieds. Les soins médicaux dont il a besoin lui auraient été refusés.

Pour des informations complémentaires, voir le document *The plight of Zhang Shanguang and others – "A legal system in tatters"* [Le sort terrible de Zhang Shanguang et de ses compagnons – « *Un système judiciaire en lambeaux* »] (ASA 17/033/01).

### **Action recommandée**

***Veillez écrire aux autorités chinoises pour :***

- demander la libération immédiate et inconditionnelle de Zhang Shanguang, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association ;
- faire état des vives préoccupations suscitées par les allégations d'actes de torture à l'encontre de Zhang Shanguang, et les exhorter à mener une enquête impartiale et à prendre les mesures permettant de mettre fin aux mauvais traitements infligés aux détenus dans la prison n° 1 du Hunan.



**ADRESSES pour Zhang Shanguang**

**Gouverneur par intérim de la province du Hunan :**

ZHANG Yunchuan Daishengzhang

Hunansheng Renmin Zhengfu

69 Wuyizhonglu

Changsashi 410011

Hunansheng

République populaire de Chine

**Télex :** 98182 CSPG CN (Please forward to the governor)

**Télégrammes :**

Governor, Changsha, Hunan Province, Chine

**Formule d'appel :**

*Dear Governor;/Monsieur le Gouverneur,*

**Fax :** 0086 731 221 3765

**Courriers électroniques :**

[WebMaster@hunan.gov.cn](mailto:WebMaster@hunan.gov.cn)

**Directeur de l'administration judiciaire de la province du Hunan :**

WU Zhenhan Tingzhang

Sifating

2 Shaoshanlu

Changshashi 410011

Hunansheng

République populaire de Chine

**Télégrammes :**

Director of the Provincial Department of Justice, Changsha, Hunan Province, Chine

**Formule d'appel :**

*Dear Director;/ Monsieur le Directeur,*

**He Chaohui**

**Yao Guisheng**

**Fédération autonome des travailleurs (FAT) de Changsha**

Le 20 mai 1989 est née la Fédération autonome des travailleurs de Changsha, en réaction à l'annonce selon laquelle la loi martiale avait été imposée à Pékin. Quelques semaines plus tard, le 12 juin, les autorités de la province du Hunan ont interdit la Fédération, ce qui a entraîné l'arrestation d'un grand nombre de travailleurs.

**He Chaohui**

He Chaohui, défenseur des droits des travailleurs âgé de quarante et un ans, originaire de la ville de Chenzhou, dans la province du Hunan, a été condamné à une peine de dix ans d'emprisonnement le 24 août 1999. Appréhendé en octobre 1998, il était inculpé d'« atteinte à la sûreté de l'État » pour avoir « fourni illégalement des informations à des organisations étrangères ».

Selon certaines sources, cet ancien employé du Bureau des chemins de fer de Chenzhou a organisé, à Chenzhou, plusieurs grèves et manifestations de travailleurs licenciés en 1997 et 1998, et transmis des informations sur ces événements à des organisations établies à l'étranger.

He Chaohui avait déjà été incarcéré pour une durée de deux ans en 1989, pour avoir participé aux activités de la FAT (Fédération autonome des travailleurs) de Changsha.

Il devrait sortir de prison en octobre 2008.

#### **Action recommandée**

- Veuillez écrire aux autorités chinoises pour demander la libération immédiate et inconditionnelle de He Chaohui, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association.

#### **Yao Guisheng**

Yao Guisheng, un ouvrier qui avait adhéré à la Fédération autonome des travailleurs de Changsha pendant les mouvements de 1989 en faveur de la démocratie, a été arrêté le 4 juin 1989 à Zhuzhou, dans la province du Hunan. Il a été condamné en octobre 1989 à une peine de quinze ans d'emprisonnement par le tribunal populaire de Changsha.

Yao Guisheng était l'une des trois personnes qui auraient aidé les dirigeants de la Fédération autonome des travailleurs (FAT) à fuir la Chine après les événements du 4 juin 1989. Pendant un voyage en taxi entre Changsha et Zhuzhou, les trois hommes auraient eu une altercation avec le chauffeur au sujet du prix de la course. Le chauffeur de taxi les ayant dénoncés à la police, les trois hommes ont été arrêtés peu de temps après.

D'après certaines sources privées, ils ont été, à cette époque, inculpés de « *vol qualifié* » et condamnés à des peines diverses en octobre 1989. Cinq ans plus tard, en réponse aux questions posées par le Comité de la liberté syndicale de l'Organisation internationale du travail, le gouvernement chinois a indiqué que Yao Guisheng avait été condamné à quinze ans d'emprisonnement pour « *fait de pillage* ». Aucune explication officielle n'a été fournie en ce qui concerne cette modification du chef d'inculpation.

Yao Guisheng, détenu à la prison n° 6 de la province du Hunan à Longxi, souffrirait de troubles mentaux dus aux mauvais traitements subis à maintes reprises au cours de son incarcération. Selon le témoignage d'anciens détenus, il était régulièrement mis à l'isolement car il refusait « *d'admettre sa culpabilité* » et ne travaillait pas conformément aux normes requises. Il était, de surcroît, souvent roué de coups et soumis aux fers.

Le cas de Yao Guisheng a été ultérieurement soulevé par le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture. En 1994, le rapporteur spécial a fait savoir que le gouvernement chinois avait nié les mauvais traitements infligés à Yao Guisheng, mais n'avait pas fourni d'autres informations.

Yao Guisheng devrait sortir de prison en juin 2004.

**Action recommandée**

**Veillez écrire aux autorités chinoises pour :**

- demander la libération immédiate et inconditionnelle de Yao Guisheng, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association ;
- faire état des vives préoccupations suscitées par son état de santé, apparemment dû aux actes de torture dont il aurait été victime en prison, et les exhorter à mener une enquête sur les allégations de torture et à prendre les mesures nécessaires afin que Yao Guisheng bénéficie de soins médicaux appropriés, en faisant appel à des médecins compétents, conformément à l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus.

**ADRESSES pour He Chaohui et Yao Guisheng**

**Gouverneur par intérim de la province du Hunan :**

ZHANG Yunchuan Daishengzhang

Hunansheng Renmin Zhengfu

69 Wuyizhonglu

Changsashi 410011

Hunansheng

République populaire de Chine

**Télex :** 98182 CSPG CN (Please forward to the governor)

**Télégrammes :**

Governor, Changsha, Hunan Province, Chine

**Formule d'appel :**

*Dear Governor/Monsieur le Gouverneur,*

**Fax :** 0086 731 221 3765

**Courriers électroniques :**

[WebMaster@hunan.gov.cn](mailto:WebMaster@hunan.gov.cn)

**Directeur de l'administration judiciaire de la province du Hunan :**

WU Zhenhan Tingzhang

Sifating

2 Shaoshanlu

Changshashi 410011

Hunansheng

République populaire de Chine

**Télégrammes :**

Director of the Provincial Department of Justice, Changsha, Hunan Province, Chine

**Formule d'appel :**

*Dear Director/Monsieur le Directeur,*

**Chen Gang**  
**Liu Zhihua**  
**Peng Shi**

### **Travailleurs de l'usine d'appareils électriques de Xiangtan**

#### **Chen Gang**

Chen Gang, trente-sept ans, ouvrier de l'usine d'appareils électriques de Xiangtan, dans la province du Hunan, a été condamné à la peine de mort peu de temps après son arrestation en juin 1989. Plusieurs autres ouvriers de la même usine auraient été arrêtés avec lui, notamment Peng Shi et Liu Zhihua. Ces hommes étaient accusés de s'être introduits par effraction dans la maison du chef de la sécurité de l'usine et d'avoir mis le feu à certains de ses biens parce qu'il les avait empêchés d'organiser une manifestation dans l'usine. Selon certaines sources non officielles, Chen Gang n'était pas mêlé à cet épisode. Il a pourtant été condamné à mort pour « *hooliganisme* » peu de temps après son arrestation, puis transféré à la prison de Longxi.

Pendant environ dix mois, il est resté dans sa cellule les fers aux mains et aux pieds. Les fers ne lui ont été ôtés qu'après réexamen de son cas, en avril 1990, à la suite d'une grève de l'ensemble du personnel de l'usine, menée pour protester contre son exécution imminente. En mai 1990, les autorités lui ont accordé un sursis d'exécution de deux ans, sa peine étant ultérieurement commuée en réclusion à perpétuité.

En 1992, la réclusion à perpétuité a été ramenée à dix-huit ans d'emprisonnement et huit ans de privation des droits politiques. En 1995, sa peine a été réduite d'un an, et en 1998, de deux ans. Il est aujourd'hui sous le coup d'une peine de quinze ans d'emprisonnement.

D'après certaines sources officielles, cette nouvelle peine à « *durée fixe* » est calculée à partir de la date de commutation de la peine de mort (novembre 1992, en l'occurrence) et non de la date de son arrestation.

Chen Gang devrait sortir de prison en novembre 2007.

#### **Liu Zhihua**

Liu Zhihua a été condamné à la réclusion à perpétuité avec privation à vie des droits politiques en octobre 1989, pour avoir commis les crimes de « *blessures volontaires* » et « *hooliganisme* » avec Chen Gang (voir ci-dessus) et Peng Shi.

En septembre 1993, sa peine a été ramenée à quinze ans d'emprisonnement, suivis de cinq ans de privation des droits politiques. En 1997, il a été condamné à cinq ans supplémentaires pour des « *blessures volontaires* » dont il se serait rendu coupable en prison. À cette date, il lui restait donc à purger une peine cumulée de seize ans d'emprisonnement (de janvier 1997 à janvier 2013). Une remise de peine de deux ans lui a été accordée en juin 2001.

Liu Zhihua devrait sortir de prison en janvier 2011.

### **Peng Shi**

**Peng Shi** a été condamné en août 1989 à la réclusion à perpétuité avec privation des droits politiques pour « *hooliganisme* », dans la même affaire que Chen Gang et Liu Zihua,. En septembre 1993, sa peine a été ramenée à dix-sept ans d'emprisonnement suivis de sept ans de privation des droits politiques. Plus tard, deux remises de peine, soit quatre ans au total, lui ont été accordées, en février 1996 et juillet 1999.

Il devrait avoir purgé sa peine en mars 2006.

### **Action recommandée**

**Veillez écrire aux autorités chinoises pour :**

- demander la libération de Chen Gang, Liu Zihua et Peng Shi, compte tenu des peines de longue durée qui leur ont été infligées au terme de procès sommaires et iniques, et du temps qu'ils ont déjà passé derrière les barreaux.

### **ADRESSES pour Chen Gang, Liu Zihua et Peng Shi**

#### **Gouverneur par intérim de la province du Hunan :**

ZHANG Yunchuan Daishengzhang

Hunansheng Renmin Zhengfu

69 Wuyizhonglu

Changsashi 410011

Hunansheng

République populaire de Chine

**Télex :** 98182 CSPG CN (Please forward to the governor)

**Télégrammes :**

Governor, Changsha, Hunan Province, Chine

**Formule d'appel :**

Dear Governor,/Monsieur le Gouverneur,

**Fax :** 0086 731 221 3765

**Courriers électroniques :**

[WebMaster@hunan.gov.cn](mailto:WebMaster@hunan.gov.cn)

#### **Directeur de l'administration judiciaire de la province du Hunan :**

WU Zhenhan Tingzhang

Sifating

2 Shaoshanlu

Changshashi 410011

Hunansheng

République populaire de Chine

**Télégrammes :**

Director of the Provincial Department of Justice, Changsha, Hunan Province, Chine

**Formule d'appel :**

Dear Director,/ Monsieur le Directeur,

## **PROVINCE DU JIANGSU**

### **Lu Wenbin**

**Électricien à l'usine de coton de Xinfeng**

**Correspondant du *Zhongguo Fangzhi Bao* (Journal chinois du textile)**

Lu Wenbin, vingt ans, correspondant spécial d'une publication professionnelle, le *Zhongguo Fangzhi Bao* (Journal chinois du textile), a été arrêté le 22 septembre 2001, à Yancheng, dans l'est de la province du Jiangsu, par le Bureau de la sûreté de l'État de Yangcheng et le Bureau de la sécurité publique de Dafeng, au terme d'une enquête concernant une grève des ouvriers d'une usine textile à Dafeng.

D'après les informations recueillies, plus de quatre mille travailleurs de l'usine textile de Huainan, à Dafeng, manifestaient depuis le 10 décembre 2001 contre les réductions de salaires imposées à la suite de la privatisation de l'usine, qui appartenait anciennement à l'État. L'usine avait fait faillite en juin 2001, apparemment en raison de la corruption et de l'incompétence de ses dirigeants en matière de gestion.

Lu Wenbin avait enquêté sur les raisons de la grève et interrogé des ouvriers pour un article qu'il comptait rédiger. Mais il a été arrêté avant de pouvoir le soumettre pour publication.

On ignore où il se trouve actuellement.

### **Action recommandée**

***Veillez écrire aux autorités chinoises pour :***

- demander la libération immédiate et inconditionnelle de Lu Wenbin, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association.

### **ADRESSES pour Lu Wenbin**

***Gouverneur de la province du Jiangsu :***

*YI Yunshi Shengzhang*

*Jiangsusheng Renmin Zhengfu*

*29 Xikanglu*

*Nanjingshi 210024*

*Jiangsusheng*

*République populaire de Chine*

**Télégrammes :**

Governor, Nanjing, Jiangsu Province, Chine

**Formule d'appel :**

*Dear Governor/Monsieur le Gouverneur,*

***Directeur du Bureau de la sécurité publique de la province du Jiangsu :***

*LI Mingchao Tingzhang*

*Gong'anting*

*42 Zhongyanglu*

*Nanjingshi 210008*

*Jiangsusheng*

*République populaire de Chine*

**Télégrammes :**

Director of the Provincial Department of Public Security,  
Nanjing, Jiangsu Province, Chine

**Formule d'appel :**

*Dear Director;/ Monsieur le Directeur,*

**PROVINCE DU JILIN**

**Cai Guangye**

**Médecin à l'Unité n° 222 du district militaire de la province du Jilin**

Cai Guangye, trente-huit ans, médecin à l'Unité n° 222 du district militaire de la province du Jilin, est détenu depuis le 21 décembre 2001 par le Bureau politique du district militaire du Jilin pour « *mise à l'isolement et interrogatoires* ».

On ignore où il se trouve actuellement.

Défenseur des droits des travailleurs, Cai s'était personnellement mobilisé pour organiser et soutenir les travailleurs licenciés de plusieurs usines d'État de la province. En avril 2001, il avait été détenu pendant une courte durée par la police de la ville de Jilin pour avoir participé à une manifestation de travailleurs de l'usine chimique de Jilin et avoir pris des photos de la manifestation. Il a également diffusé, par le biais d'un forum Internet, plusieurs essais favorables aux droits des travailleurs.

Plusieurs manifestations de travailleurs ont eu lieu dans la province du Jilin en novembre et décembre 2001. Au cours de l'une d'entre elles, au moins, les travailleurs de plusieurs usines ont bloqué les entrées de bureaux de l'administration provinciale, en clamant des slogans tels que « *organisons un syndicat autonome* » et « *luttons contre les licenciements* ».

**Action recommandée**

***Veillez écrire aux autorités chinoises pour :***

- faire état des préoccupations suscitées par la détention de Cai Guangye, en un lieu non divulgué par les autorités du district militaire du Jilin, au seul motif, apparemment, d'avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association.

**ADRESSES pour Cai Guangye**

***Gouverneur de la province du Jilin :***

*HONG Hu Shengzhang*

*Jilinsheng Renmin Zhengfu*

*11 Xinfu Lu*

*Changchunshi 13005*

*Jilinsheng*

*République populaire de Chine*

**Télégrammes :**

Governor, Changchun, Jilin Province, Chine

**Formule d'appel :**

*Dear Governor;/Monsieur le Gouverneur,*

**Fax :** 0086 431 892 7446

**Directeur du sous-bureau de la sécurité publique de la province du Jilin :****ZHAO YONGJI** *Tingzhang**Jilin Gong'anting**42 Xinfalu**Changchunshi 130051**Jilinsheng**République populaire de Chine***Télégrammes :**

Director of the Provincial Department of Public Security,

Changchun, Jilin Province, Chine

**Formule d'appel :***Dear Director;/ Monsieur le Directeur,*

Tél. : 0086 431 278 0701

**PROVINCE DU LIAONING****Yao Fuxin****Pang Qingxiang****Xiao Yunliang****Wang Zhaoming****Ouvriers de l'usine métallurgique Ferroalloy de Liaoyang**

Yao Fuxin, cinquante-quatre ans, représentant des travailleurs de l'usine Ferroalloy de Liaoyang, dans la province du Liaoning, a été arrêté le 17 mars 2002 pour sa participation à l'organisation à Liaoyang de grandes manifestations qui, depuis le 11 mars, ont réuni jusqu'à 30 000 travailleurs d'une vingtaine d'usines de la ville. Les ouvriers protestaient contre les licenciements, la corruption présumée des cadres et l'insuffisance des indemnités de licenciement.

Yao Fuxin, qui avait disparu pendant plusieurs jours après son interpellation, a été officiellement inculpé le 30 mars de « *réunion et manifestation illégales* ». Il serait détenu au Centre de détention de la ville de Tieling, à environ 90 km de Liaoyang.

Quelques jours après son arrestation, la police a informé sa famille que Yao avait souffert de malaises cardiaques en détention et qu'il serait transféré à l'hôpital pour traitement. Mais elle ne l'a pas autorisée à lui rendre visite. D'après ses proches, Yao n'avait jamais eu de maladie de cœur auparavant. Il est donc à craindre que ce problème n'ait été causé par des mauvais traitements en détention.

Yao Fuxin a été détenu au secret jusqu'au 31 mars 2002, date à laquelle la police l'a, semble-t-il, autorisé à appeler ses proches pour les rassurer sur sa santé. Cependant, il ne serait toujours pas autorisé à recevoir des visites, et on ignore quel est exactement son état de santé. Cet appel téléphonique est le seul contact que la famille de Yao Fuxin ait pu avoir avec lui.

Pang Qingxiang, cinquante-huit ans, Xiao Yunliang, cinquante-sept ans, et Wang Zhaoming, trente-neuf ans, également représentants des travailleurs à l'usine Ferroalloy de Liaoyang, ont été arrêtés le 20 mars 2002 à la suite de heurts entre policiers armés et manifestants. Ils seraient détenus au Centre de détention de la ville de Tieling. Ils ont également été inculpés officiellement, le 30 mars, de « *réunion et manifestation illégales* ». D'après certaines sources, Xiao Yunliang a



entamé une grève de la faim au centre de détention. Un autre ouvrier, de l'usine de fibres de Liaoyang, a été arrêté le 21 mars, mais aucune information n'est actuellement disponible à son sujet.

Plusieurs centaines de travailleurs ont manifesté depuis ces arrestations pour demander la libération des quatre dirigeants ouvriers.

Xiao Yunliang et Pang Qingxiang avaient été détenus une première fois, avec un autre dirigeant ouvrier, pour leur participation aux manifestations de mai 2000 au cours desquelles une cinquantaine de personnes avaient été blessées par des policiers armés qui tentaient de les disperser.

### **Action recommandée**

***Veillez écrire aux autorités chinoises pour :***

- demander la libération immédiate et inconditionnelle de Yao Fuxin, Pang Qingxiang, Xiao Yunliang et Wang Zhaoming, qui seraient détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et d'association ;
- faire état des préoccupations suscitées par les ennuis de santé de Yao Fuxin, qui semblent dus à son incarcération ; et exhorter les autorités à mener une enquête sur les allégations de mauvais traitements, à prendre les mesures nécessaires afin que Yao Fuxin puisse bénéficier de soins médicaux appropriés, en faisant appel à des médecins compétents, conformément à l'Ensemble des règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus, et à l'autoriser à voir sa famille.

### ***ADRESSES pour Yao Fuxin, Pang Qingxiang, Xiao Yunliang et Wang Zhaoming***

#### ***Gouverneur de la province du Liaoning :***

*BO Xilai Shengzhang  
Liaoningsheng Renmin Zhengfu  
45 Huangguqu, Beiling Dajie  
Shenyangshi 110032  
Liaoningsheng  
République populaire de Chine*

**Télex :** 80039 LFAO CN

or 80040 SYFAO CN (Please forward to the governor)

#### **Télégrammes :**

Governor, Shenyang, Liaoning Province, Chine

#### **Formule d'appel :**

Dear Governor./Monsieur le Gouverneur,

**Fax :** 0086 24 86892112

#### **Courriers électroniques :**

[lnsfxxc@online.ln.cn](mailto:lnsfxxc@online.ln.cn)

#### **Sous-bureau de la sécurité publique de la province du Liaoning**

Boîte aux lettres d'accusation :

[wxgz@dps.ln.gov.cn](mailto:wxgz@dps.ln.gov.cn)

## **RÉGION AUTONOME DE MONGOLIE INTÉRIEURE**

### ***Xu Jian***

#### **Avocat**

#### **Défenseur des droits des travailleurs**

Xu Jian, avocat de quarante ans, originaire de la ville de Baotou, en Mongolie intérieure, a été arrêté en décembre 1999 et condamné à quatre ans d'emprisonnement, le 18 juillet 2000, par le tribunal populaire intermédiaire de Baotou pour « *incitation au renversement du pouvoir d'État* ». Cette inculpation était en rapport avec ses tentatives pour mettre sur pied une organisation de travailleurs indépendante, et pour prendre contact avec des défenseurs des droits des travailleurs à l'étranger. Avant d'être interpellé, Xu Jian avait aidé des employés licenciés qui tentaient de se faire indemniser par deux grandes entreprises d'État, en leur fournissant l'assistance juridique nécessaire pour qu'ils puissent déposer leur plainte et en les encourageant à tirer parti de la législation chinoise relative au travail et aux syndicats.

Xu Jian avait également diffusé, auprès des travailleurs, des bulletins d'information précisant les droits légitimes des travailleurs confrontés à la fermeture d'usines et aux licenciements, et expliquant la législation du travail en Chine. L'un de ces bulletins, intitulé « *Les travailleurs peuvent dire non* », énumérait certains des droits prévus par la législation, notamment ceux relatifs aux rémunérations, aux horaires de travail et aux heures supplémentaires.

Xu Jian, actuellement détenu dans la division n° 2 de la prison de Chifeng (Mongolie intérieure), souffre d'hépatite. D'après sa femme, Xu Jian a contracté cette maladie peu de temps après son incarcération. Son état de santé est actuellement critique.

Avant d'entreprendre une formation juridique, Xu Jian était ouvrier de l'usine principale de construction mécanique n° 2 de la Mongolie intérieure.

#### **Action recommandée**

##### ***Veillez écrire aux autorités chinoises pour :***

- demander la libération immédiate et inconditionnelle de Xu Jian, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association ;
- faire état des préoccupations suscitées par son état de santé, qui semble s'être dégradé en raison de son incarcération, et les exhorter à prendre les mesures nécessaires afin que Xu Jian puisse bénéficier de soins médicaux appropriés, en faisant appel à des médecins compétents, conformément à l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus.

**ADRESSES pour Xu Jian****Président du gouvernement populaire de la région autonome de Nei Menggu (Mongolie intérieure) :**

WUYUN Qimuge Zhuxi  
 Nei Menggu Zizhiqu Renmin Zhengfu  
 1 Xinhua Dajie  
 Huhehaoteshi 010055  
 Nei Menggu Zizhiqu  
 République populaire de Chine

**Télégrammes :**

Chairman of the People's Government, Huhehaote,  
 Nei Menggu Autonomous Region, Chine

**Formule d'appel :**

*Dear Chairman,/Monsieur le président,*

**Directeur de l'administration judiciaire de la région autonome de Nei Menggu (Mongolie intérieure) :**

SAIJIERFU Tingzhang Sifating  
 1 Xinhua Dajie Huhehaoteshi 010055  
 Nei Menggu Zizhiqu  
 République populaire de Chine

**Télégrammes :**

Director of the Nei Menggu Autonomous Regional Department  
 of Justice, Huhehaote, Nei Menggu Autonomous Region, Chine

**Formule d'appel :**

*Dear Director,/ Monsieur le Directeur,*

**PROVINCE DU SHANDONG****Shao Liangchen****Ouvrier et défenseur des droits des travailleurs au cours du mouvement de 1989 en faveur de la démocratie**

Shao Liangchen, ouvrier à Jinan, dans la province du Shandong, a été condamné en septembre 1989 à la peine de mort, avec deux ans de sursis d'exécution et la privation à vie des droits politiques, par le tribunal populaire intermédiaire de Jinan. Il a été déclaré coupable de « *destruction de matériels de transport* » en raison de ses activités lors des manifestations de 1989 en faveur de la démocratie.

Il semblerait que Shao Liangchen, au cours du mouvement de 1989, ait été l'un des dirigeants de la Fédération autonome des travailleurs de Jinan et de la Fédération démocratique des travailleurs. Il a été arrêté le 15 juin 1989, peu de temps après le massacre du 4 juin 1989 à Pékin. Son inculpation, dont le motif n'a pas été divulgué, semblerait liée aux heurts entre forces de l'ordre et manifestants au cours du mouvement.

En novembre 1991, Shao Liangshen a vu sa peine de mort commuée en réclusion à perpétuité. Cette peine a été ramenée en juillet 1994 à dix-sept ans d'emprisonnement. Il aurait bénéficié de deux remises de peine supplémentaires en 1998 et 2000, soit un total de trois ans et six mois.

Shao, qui serait détenu à la prison de Weihu, dans la province du Shandong, devrait sortir de prison en novembre 2007.

### **Action recommandée**

**Veillez écrire aux autorités chinoises pour :**

- demander la libération immédiate et inconditionnelle de Shao Liangchen, compte tenu de la longueur de la peine lui ayant été infligée au terme d'un procès sommaire et inique, et du temps déjà passé derrière les barreaux.

### **ADRESSES pour Shao Liangchen**

#### **Gouverneur de la province du Shandong :**

*LI Chunting Shengzhang  
Shandongsheng Renmin Zhengfu  
1 Shengfuqianjie  
Jinanshi  
Shandongsheng  
République populaire de Chine*

#### **Télégrammes :**

Governor, Jinan, Shandong Province, Chine

#### **Formule d'appel :**

*Dear Governor;/Monsieur le Gouverneur,*

#### **Directeur de l'administration judiciaire de la province du Shandong :**

*LIANG Dechao Tingzhang  
Sifating  
9 Jinshilu  
Jinanshi 250014  
Shandongsheng  
République populaire de Chine*

#### **Télégrammes :**

Director of the Provincial Department of Justice, Jinan, Shandong Province, Chine

#### **Formule d'appel :**

*Dear Director;/ Monsieur le Directeur,*

## **PROVINCE DU SICHUAN**

### **Li Bifeng**

**Militant en faveur des droits des travailleurs et de la démocratie**

**Ancien responsable du Bureau des impôts de Mianyang**

Li Bifeng, trente-huit ans, militant des droits des travailleurs et anciennement l'un des responsables du Bureau des impôts de la ville de Mianyang, dans la province du Sechouan, a été condamné à sept ans d'emprisonnement en août 1988, en raison d'une inculpation de « fraude » à visée politique.

Avant d'être arrêté, Li Bifeng vivait dans la clandestinité depuis qu'il avait rendu publiques, en juillet 1997, des informations relatives à la répression brutale par la police de manifestations ouvrières qui avaient eu lieu à Mianyang. Les travailleurs entendaient protester contre le détournement des fonds d'indemnités de chômage dont se seraient rendus coupables les dirigeants corrompus de trois entreprises d'État en faillite.

De graves conflits sociaux secouaient Mianyang et d'autres points de la province du Sechouan depuis quelques mois. Li Bifeng, parce qu'il avait dénoncé publiquement, dans une lettre ouverte, la répression des manifestations de Mianyang, a dû entrer dans la clandestinité pour éviter d'être arrêté.

En février 1998, alors qu'il était encore caché, Li Bifeng aurait mené un sondage auprès du public sur les licenciements dans la province du Sechouan, et rendus publics les résultats du sondage, notamment les demandes de réformes et de mise en œuvre d'un mécanisme efficace de protection sociale. Il a également lancé des appels auprès d'organisations internationales pour demander un soutien des travailleurs licenciés et une défense de leur droit à s'organiser.

Li avait déjà été incarcéré pendant cinq ans en raison de sa participation au mouvement de 1989 en faveur de la démocratie. Il serait détenu au Centre de détention de Jiangyou.

### **Action recommandée**

#### ***Veillez écrire aux autorités chinoises pour :***

- demander la libération immédiate et inconditionnelle de Li Bifeng, qui serait détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association.

#### ***ADRESSES pour Li Bifeng***

##### ***Gouverneur par intérim de la province du Sichuan :***

*ZHANG Zhongwei Daishengzhang*

*Sichuansheng Renmin Zhengfu*

*Duyuanjie*

*Chengdushi*

*Sichuansheng*

*République populaire de Chine*

##### **Télégrammes :**

Acting Governor, Chengdu, Sichuan Province, China

##### **Formule d'appel :**

*Dear Governor/Monsieur le Gouverneur,*

##### ***Directeur de l'administration judiciaire de la province du Sichuan :***

*ZENG Xianzhang Tingzhang*

*Sifating*

*24 Shangxianglu*

*Chengdushi 610015*

*Sichuansheng*

*République populaire de Chine*

##### **Télégrammes :**

Director of the Provincial Department of Justice,

Chengdu, Sichuan Province, Chine

##### **Formule d'appel :**

*Dear Director/Monsieur le Directeur,*

---

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA. Detained and Imprisoned Labour Rights Activists*

*La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - mai 2002.*

*Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI – IS documents.*

*Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*

*Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :*